

Departement de l'Ain

Arrondissement de Mantua

Commune de Charix

Construction d'une Eglise

Rapport de l'Architecte soussigné sur la nécessité de reconstruire à neuf l'église de Charix dont le projet est ci-joint.

Chaque année depuis 1806, la commune s'est vu obligé d'entretenir à grands frais son église et a dépensé pour ce des sommes considérables. Cependant avec d'aussi grands efforts elle n'est venue à bout que de conserver un édifice défectueux et dont la stabilité est problématique; car, après un incendie qui a détruit en grande partie la consistance des mortiers, on a réédifié sur les anciens murs; Puis, plus tard, reconnaissant la nécessité de changer la voûte, on en a fait une pour la grande nef de forme elliptique et en planches de sapin. Ensuite la couverture que l'on a été obligé de refaire a été établie sur un exhaussement des murs latéraux nécessité également par la construction de la voûte en bois et auxquels on a donné que cinquante centimètres d'épaisseur, ainsi qu'on le voit dans la coupe ci-jointe de l'église actuelle. Dans le même temps où l'on établissait cette voûte on construisait des pilastres contre les murs latéraux qui nécessitaient l'ouverture de ces murs pour n'obtenir cependant qu'une liaison équivoque avec eux; On ferma également des ouvertures et l'on en perça d'autres dans les mêmes faces. Enfin, on déchaussait les murs du côté du nord en abaissant le sol du cimetière afin d'assainir l'intérieur de l'édifice. Il y a une dizaine d'années, on fit le clocher en entier et le Bardage des matériaux de sa partie supérieure se fit sur la voûte en bois qui en a été considérablement ébranlé. Le clocher est beau, et d'ordre dorique romain; Mais, on

nous l'avons dit, malgré les sommes énormes mises à l'entretien  
de l'église, on n'a pu empêcher que les murs soient viciés,  
déchaussés, et sollicités au renversement soit par la voûte  
elliptique en bois qui couvre la nef, soit par la charpente trop  
considérable dont la coupe transversale fait connaître le système,  
pas plus qu'il n'a été possible de donner au chœur une ouverture  
directe qui est biaisée par rapport à la nef.

Depuis longtemps M<sup>r</sup> le Curé demandait la reconstruction de ce  
chœur et l'établissement de deux Chapelles latérales; mais le  
conseil municipal; jugeant d'après ce qui vient d'être dit  
qu'une partie des murs qui ont été incendiés étaient dans un  
mauvais état; que l'édifice du côté du nord est déchaussé;  
que le plancher de l'église est entièrement à refaire; que la  
voûte elliptique en bois ne peut subsister longtemps encore; que  
les parties exhaussées des murs latéraux sont trop faibles pour  
résister bien longtemps à la poussée de la voûte elliptique en bois  
et de la charpente du toit qui les sollicitent au renversement;  
que pour construire le chœur et les deux chapelles, ce qui  
resterait de la nef actuelle n'aurait pas plus de six mètres,  
et qu'enfin le clocher qui vient d'être fait il y a peu d'années  
n'est plus en rapport avec le style de l'édifice, le conseil  
municipal, dirons-nous, voulant à la fois faire cesser l'inquiétude  
de la population qui fréquente cette église et les dépenses  
qu'elle occasionne chaque année a été d'avis unanime qu'il  
convenait de la reconstruire entièrement, et nous partageons  
son opinion.

C'est ce qui a motivé le projet ci-joint.

Vantua, le 20 Mars 1838

Waroquet

Extrait du verbal de visite de Monseigneur l'Evêque  
de Bellay, et d'une délibération prise à la suite par le  
Conseil de fabrique de Charax, présidée par M<sup>r</sup> Rivet  
Grand-Vicaire.

Le samedi cent vingt huit et le vendredi quatre  
mai, à la suite de la visite pastorale, Nous Archevêque et  
Vicaire Général de Bellay, avons convoqué M. M. les fabriciens  
au presbytère où ils se sont réunis.

Suivent quelques articles relatifs à la nomination d'un <sup>membre</sup> nouveau  
et au rendement des Comptes de la Fabrique.

Il restait, (poursuit la délibération), à examiner la question  
importante de savoir si il falloit construire une Eglise nouvelle  
ou réparer simplement les murs de la nef qu'on a dit pûcher  
par les fondements; car quant au clocher et au chœur, il n'y a  
rien à y toucher présentement, ainsi que vient de le déclarer  
Monseigneur qui a examiné les choses lui-même et en détail.

L'avis du Prélat est qu'on se borne à réparer avec précaution  
les défauts peu essentiels qui pourraient se rencontrer dans quelques  
endroits de la nef fondations de la nef. Mais avec la précaution  
de faire les choses successivement et non tout à la fois.

Le Prélat désire ardemment pour l'intérêt de la Commune  
qu'on puisse faire une fondation utile pour l'éducation des jeunes  
personnes, à quoi M<sup>r</sup> le Curé a annoncé vouloir se prêter.

Du reste cet Etablissement étant dans l'intérêt de la Commune  
regardé l'Autour local dont le bon esprit est connu, la fondation  
d'un vicariat est extrêmement importante.

Le présent procès verbal sera lu Dimanche prochain au prône  
de la messe paroissiale.

Ainsi fait et arrêté en Conseil de fabrique les jours et en

qu'Issus. et ont signé avec nous les membres présents.  
Monsieur. Chabron. Godet maire, Levrat, L. M. Carand,  
Martin, Ruivet V. G.

Pour l'Extrait conforme,

Monsieur (curé) président

---

Extrait d'une seconde délibération (partie in qua)

---

Extrait partie in qua d'une seconde délibération  
du susdit Conseil présidé par le même

L'an mil huit cent trente huit et le vingt six y. bre,  
Nous soussigné Archidiaire et Grand vicaire de Bellay  
nous sommes transporté dans la paroisse de Charis,  
à l'effet de remplir une commission qui nous a été  
donnée par Monseigneur l'Evêque de Bellay.

Je  
Nous avons en conséquence convoqué le Conseil de  
fabrique au presbitère où tous les membres se sont  
réunis. Nous leur avons fait part de l'objet de notre  
mission.

Il a été proposé au Conseil de Fabrique de  
faire construire du côté du Nord et à la proximité  
de la Chaire une fenêtre qui serait en proportion  
avec la fenêtre du côté opposé et qui est nécessaire  
pour éclairer le prêtre en Chaire lorsqu'il y a des  
lectures à faire. Le Conseil a été de cet avis avec la  
condition que la fenêtre serait en symétrie avec les  
fenêtres du côté opposé.

Il a été ensuite question de l'agrandissement de l'Eglise  
qui est évidemment trop petite pour la population.

On avait proposé d'en construire une nouvelle, mais il s'y  
rencontre de grands obstacles, outre que c'est une surcharge bien  
forte pour la paroisse qui a d'autres besoins. Un avis a été  
ouvert consistant à agrandir l'Eglise derrière le grand autel  
par la suppression du mur Carré qui termine bien mal  
un sanctuaire et en faisant au-dessus de l'Chœur avec  
la nef par un arc à gauche et un autre à droite d'après  
un devis régulier qui en sera fait

Ainsi fait et arrêté en Conseil de fabrique, le jour, mois  
et an que dessus et ont signé avec nous tous les membres  
présents.

Marestant curé président, Godet maire, Leprat secrétaire,  
Chetron, Martin, Henry, J. M. Caravel, Prives O. G.

Pour l'extrait conforme,

Marestant Curé président